

Image not found or type unknown



## Location meublée de courte durée.

Par **Bruno Debrie**, le **15/02/2017** à **10:49**

Bonjour,

Le bail en location meublée résidence principale peut être de 1 an minimum ou de 9 mois pour un étudiant. Comment considérer du point de vue fiscal une location meublée pour un stagiaire qui désire un bail de 6 mois, pas en résidence principale et toujours en meublé bien sur. Parle t-on dans ce cas d'une location saisonnière ?

Je vous fais parvenir à travers ce post un beau rayon de soleil qui traverse la pièce.[smile16]

Merci pour vos réponses.